

ENVOI DU DOSSIER DANS L'ANNEE SUIVANT L'EVENEMENT

Ou rendez-vous sur votre espace perso pour faire votre demande en ligne

INFORMATIONS ADHÉRENT (à remplir en majuscule)

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

E-MAIL : _____ @ _____

PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité : _____	Visa
-----------------------------------	------

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Montant de l'aide : Forfait de 150€ par adhérent*

**Prestation soumise à imposition*

Peuvent bénéficier de l'aide au permis de conduire, tous les adhérents du COS 38, sans condition de revenu, passant le permis A ou B : leçons de code ou de conduite.

Cette prestation ne peut être versée qu'une seule fois dans la carrière de l'adhérent.

LES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- ☐ Formulaire de demande visé par votre collectivité
- ☐ La copie du contrat d'inscription avec attestation de l'auto-école mentionnant le nom et prénom de l'adhérent.
- ☐ La facture acquittée des leçons de code ou de conduite au nom de l'adhérent d'un montant de 170€ minimum
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet : pas plus de 3 rejets par adhérent.

COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 70098 - 38401 St Martin d'Hères cedex
Téléphone 04 76 09 22 57 – secretariat@cos38.com – www.cos38.com